

## Procès-Verbal N°10 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion restreinte du 17 juin 2019

---

Présents : Georges SAMSON, Pierre-Yves NICOL, Frédéric RAYMOND, Constant REBILLON, Joel LE BOT

---

Assiste : Aline COUFFIN

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. PV CFTIS

##### 1.2. Classements Terrains

- **TREGUNC : COMPLEXE SPORTIF DE LA PINEDE - NNI 292930101:**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 23/10/04.

La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de niveau pour un niveau 4 à la CFTIS.

##### 1.3. Classements Terrains Synthétiques

- **BETTON : STADE DE LA TOUCHE - NNI 350240201:**

Cette installation était classée en niveau Foot A11Sye jusqu'au 21/01/2016.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires.
- Arrêté d'ouverture au public du 15/06/2018.
- Tests In Situ 17/09/18.

La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 6Sye à la CFTIS

- **BREC'H : COMPLEXE SPORTIF TI BREC'H 2 - NNI 560230202:  
(ANCIENNEMENT 560230201)**

Cette installation était classée en niveau Foot A11Sye jusqu'au 21/01/2016.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.
- Tests In Situ 17/12/15.

La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de niveau pour un niveau 5Sye à la CFTIS sous réserve qu'un arrêté d'ouverture au public précisant le nombre de personnes soit transmis.

- **INZINZAC LOCHRIST : STADE DU GOREE - NNI 560900401:**

Cette installation est classée en niveau Foot A11Sye jusqu'au 24/10/2019.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.

La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau 5Sy dans l'attente des tests in situ.

#### 1.4. Classements Eclairage

- **BETTON : STADE DE LA TOUCHE - NNI 350240201:**  
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.
- **GUIDEL : COMPLEXE SPORTIF DE KERGROEZ- NNI 560780201:**  
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

#### 1.5 Demandes d'avis préalable

- **PLOËRMEL : STADE SYNTHETIQUE- NNI 561580501:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 4Sye et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Lettre d'intention.Elle émet un avis favorable au regard des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.  
Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.
- **PLOËRMEL : STADE SYNTHETIQUE- NNI 561580501:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.Elle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E4.

#### 1.6 Classements Futsal

##### 1.7 Prochaines Réunions :

La prochaine Commission fédérale est fixée au 25/07/2019.

## 2. CLASSEMENTS TERRAINS

### 2.1. Classement Initial

- **LE SEL DE BRETAGNE : STADE TI ARMEN - NNI 353220101 :**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, des vestiaires.
  - Arrêté d'ouverture au public du 24/05/2019.Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 17/06/2029 et demande qu'un plan de l'aire de jeu lui soit transmis avant le 30/08/2019.
- **QUESTEMBERT : STADE GALINIO NORD 4 - NNI 561840204:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des plans transmis.  
Elle prononce le classement FootA11 jusqu'au 08/07/2029.
- **QUESTEMBERT : STADE GALINIO NORD 5 - NNI 561840205:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des plans transmis :
  - Plan de situation.
  - Rapport de visite.Elle prononce le classement FootA8 jusqu'au 08/07/2029.  
La Commission demande que la hauteur des buts soit ramenée à 2m.

- **QUESTEMBERG : STADE GALINIO NORD 6 - NNI 561840206:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des plans transmis :
  - Plan de situation.
  - Rapport de visite.
 Elle prononce le classement FootA8 jusqu'au 08/07/2029.  
La Commission demande que la hauteur des buts soit ramenée à 2m.
- **QUESTEMBERG : STADE GALINIO NORD 7 - NNI 561840207:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des plans transmis :
  - Plan de situation.
  - Rapport de visite.
 Elle prononce le classement FootA5 jusqu'au 08/07/2029.
- **QUESTEMBERG : STADE GALINIO NORD 8 - NNI 561840208:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des plans transmis :
  - Plan de situation.
  - Rapport de visite.
 Elle prononce le classement FootA5 jusqu'au 08/07/2029.
- **SERENT : STADE DU PARADIS - NNI 562440301 :**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires.
  - Arrêté d'ouverture au public du 10/05/2019.
 Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 17/06/2029.

## 2.2. Confirmation Classement

- **GOUEZEC : STADE MAURICE DUVAIL - NNI 290620101:**  
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 28/07/2014 puis FootA11 par défaut.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan des vestiaires.
  - Rapport de Visite
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 17/06/2029 sous réserve que les bancs de touches soit mis à 2,5m de la ligne de touche et que leur partie supérieure soit protégée.  
La commission demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmise avant le 30/08/2019.
- **INZINZAC LOCHRIST : STADE MANE BRAZ 2 - NNI 560900102:**  
Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 01/07/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, de masse et des vestiaires.
  - Arrêté d'ouverture au public du 18/09/1996
 Elle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 01/07/2029.
- **INZINZAC LOCHRIST : STADE DE PENQUESTEN - NNI 560900301:**  
Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 25/09/2022.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, de masse et des vestiaires.

Elle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 01/07/2029.

- **MOLAC : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 561350102:**

Cette installation était classée en niveau Foot A11 jusqu'au 18/04/2023.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.

Elle confirme le classement niveau Foot A11 jusqu'au 09/04/2029.

- **QUESTEMBERG : STADE MUNICIPAL - NNI 561840101:**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation et des vestiaires.
- Rapport de visite.

Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 08/07/2029.

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre 1.3.).

- **QUESTEMBERG : STADE GALINIO NORD 3 - NNI 561840201:**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 31/05/2021.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation et des vestiaires.
- Rapport de visite.

Elle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 08/07/2029.

- **QUESTEMBERG : STADE GALINIO NORD 2 - NNI 561840202:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation.
- Rapport de visite.

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 08/07/2029 sous réserve que la largeur du terrain soit réduite afin que les mâts d'éclairage soient à 2,5m des lignes de touche.

La commission demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmis avant le 30/08/2019.

- **QUESTEMBERG : STADE GALINIO NORD 1 - NNI 561840203:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 08/07/2029 sous réserve que la largeur du terrain soit réduite afin que les mâts d'éclairage soient à 2,5m des lignes de touche.

La commission demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmis avant le 30/08/2019.

- **SAINT PERREUX : STADE MUNICIPAL 1 - NNI 562320101:**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 12/02/2019.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.
- Arrêté d'ouverture au public du 03/05/2019 non conforme
- Rapport de Visite.

Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 12/02/2029 sous réserve que la longueur des bancs de touches soit portée à 2,5m.

La commission demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmis avant le 30/08/2019.

- **SAINT PHILIBERT : PARC DES SPORTS KERMOURoux 1 - NNI 562330101:**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 19/09/2019.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires.

- Arrêté d'ouverture au public du 12/09/1996 (a priori un +récent)

Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 17/06/2029 sous réserve que la longueur des bancs de touches soit portée à 2,5m.

La commission demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmis avant le 30/08/2019.

- **PRIZIAC : STADE DU BEL AIR - NNI 561820101:**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 20/10/2019.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires.

- Arrêté d'ouverture au public du 17/04/2019

Elle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 22/10/2029.

### 2.3. Changement de Niveau

- **BRECH : COMPLEXE SPORTIF TI BREC'H - NNI 560230101:  
(ANCIENNEMENT 560230201)**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 21/01/2026.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.

- Arrêté d'ouverture au public du 23/04/2019

Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 17/06/2029.

- **INZINZAC LOCHRIST : STADE MANE BIHAN - NNI 560900201:**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation et de masse.

- Arrêté d'ouverture au public du 18/09/1996

Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 17/06/2029.

La commission demande qu'un plan de l'aire de jeu et des vestiaires lui soit transmis.

Elle demande que la largeur du terrain soit diminuée afin que la distance avec les bancs de touche soit portée à 2,5m.

La commission demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmis avant le 30/08/2019.

- **LANESTER : STADE DE LA GRANDE LANDE 1 - NNI 560980301:**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 12/06/2024.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse.

En l'absence de vestiaires, elle déclassifie l'installation au niveau FootA11 jusqu'au 17/06/2029.

- **MOLAC : STADE MUNICIPAL - NNI 561350101:**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 09/04/2019.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.
- Arrêté d'ouverture au public du 21/04/1999

Elle déclasse l'installation au niveau 6 jusqu'au 09/04/2029.

La Commission précise qu'en rajoutant 2 pommes de douche par vestiaire joueurs et qu'en remplaçant par des bancs de touche de 2,5m, l'installation pourrait retrouver un classement niveau 5.

- **MOLAC : STADE MUNICIPAL 3 - NNI 561350103:**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse.

Elle prononce le classement niveau Foot A8 jusqu'au 09/04/2029.

- **PLEUCADEUC : STADE MUNICIPAL - NNI 561590101:**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 09/04/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.

Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 09/04/2029.

La Commission demande que les bancs de touche soient reculés à 2,5m des lignes de touche pour respecter les distances de sécurité et qu'une attestation en ce sens lui soit transmise avant le 30/08/2019.

La Commission précise qu'en rajoutant 2 pommes de douche par vestiaire joueurs, l'installation pourrait retrouver un classement niveau 5.

- **SAINT PERREUX : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 562320102:**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 12/06/2024.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.

En l'absence de vestiaires, elle déclasse l'installation au niveau FootA11 jusqu'au 12/04/2029.

- **SERENT : STADE PIERRE GUEHO - NNI 562440101:**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse et des vestiaires.
- Arrêté d'ouverture au Public du 7/01/2005.

Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 17/06/2029.

#### 2.4. Mise à jour de données

- **TREVE : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 223760102:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires, photos.

Elle confirme le classement niveau FootA8 jusqu'au 17/06/2029.

- **TREVE : STADE MUNICIPAL 3 - NNI 223760103:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires, photos.

Elle confirme le classement niveau FootA8 jusqu'au 17/06/2029.

- **PLEUCADEUC : STADE MUNICIPAL TERRAIN ANNEXE- NNI 561590201:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires, photos.

La Commission procède au changement de NNI de l'installation qui devient le 561590201, celle-ci n'étant pas sur le même complexe que le terrain principal, en raison de la route qui sépare les deux installations.

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 17/06/2029.

La commission demande que la largeur du terrain soit réduite afin que les buts réduits soient à 2,5m des lignes de touche.

- **ST GUYOMARD : STADE DE FOOT ANNEXE - NNI 562190201:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 17/06/2029.

La commission rappelle que les buts doivent être de la même hauteur (2,44m)

- **SAINT PHILIBERT : PARC DES SPORTS KERMOUROUX 2 - NNI 562330102:**

Cette installation est classée en niveau Foot A8 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires.

Elle confirme le classement niveau Foot A8 jusqu'au 17/06/2029.

- **VANNES : STADE ST FRANCOIS XAVIER - NNI 562600901:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse.

La commission demande que l'installation soit conforme au règlement 1.1.7 c à savoir que « *Lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme, la bordure ou la lice délimitant les 400 m de cette dernière doit être démontable aux quatre angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de dégagement de 2,50 m et sous réserve qu'il ne puisse y avoir de différence de niveau avec l'aire de jeu.*

*Le revêtement de la piste d'athlétisme pourra être recouvert, dans ces quatre angles, par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m. »*

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 17/06/2029 et demande qu'une attestation confirmant la mise en conformité au niveau des zones de dégagements des quatre angles avant le 31/08/2019.

- **VANNES : STADE ST FRANCOIS XAVIER 2 - NNI 562600902:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse.

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 17/06/2029.

- **VANNES : STADE LYCEE ST JOSEPH LA SALLE - NNI 562601001:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, de masse.

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 17/06/2029.

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

- **SULNIAC : STADE DES VALLONS- NNI 562470201:**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 5Sye et des documents transmis :

- Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
- Lettre d'intention.

Elle émet un avis défavorable au regard des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014, la main courante peut accéder. Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.

La Commission au regard des plans modifie le NNI de l'installation 562470104 en 562470201, s'agissant d'un second complexe et non d'un terrain annexe.

- **THEIX NOYALO : COMPLEXE SPORTIF DU PERENNO 1 - NNI 562510201:**

Cette installation est classée en niveau 5Sye jusqu'au 18/01/24.

Suite au courrier de la Municipalité de Vannes du 23 mai 2019, la commission émet un avis favorable sous réserve que l'ouverture entre les deux locaux soit au minimum d'1,80m en zone sèche.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

- **ST MALO : STADE DE MARVILLE 4- NNI 352880103:**

Suite à la suppression du stade de Marville 3, le NNI de Marville 4 anciennement 352880104 devient 352880103.

- **ST MALO : STADE DE MARVILLE 5- NNI 352880104:**

Suite à la suppression du stade de Marville 3, le NNI de Marville 5 anciennement 352880105 devient 352880104.

- **BREC'H : STADE MUNICIPAL - NNI 560230101:**

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie informant de la suppression des 4 terrains du Complexe Municipal pour suppression de la base de données.

- **SULNIAC : STADE DES VALLONS 2 - NNI 562470202: ANCIENNEMENT 562470202**

La Commission au regard des plans modifie le NNI de l'installation 562470102 en 562470202, s'agissant d'un second complexe.

- **SULNIAC : STADE DES VALLONS 3 - NNI 562470203: ANCIENNEMENT 562470103**

La Commission au regard des plans modifie le NNI de l'installation 562470103 en 562470203, s'agissant d'un second complexe.